

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 440 accordant un congé administratif à M. Ross

n° 440

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 2 mars 1900 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires et agents des services coloniaux: Vu le décret n° 47-970 du 29 avril 1947 portant modification au décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et abrogeant le décret du 1er décembre 1944

**Vu** la demande en date du 22 avril 1948 de M. Rossi (Xavier) ingénieur adjoint des travaux publics.

**Vu** l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1

– Un congé administratif de six mois pour jouir Clgése Consel est accordé à M. Rossi (Xavier) ingénieur adjoint des travaux publics. Art.2–M. Rossi, accompagné de sa femme et de son enfant âgé de 18 mois rejoindra son lieu de congé par premier occasion maritime pour compter du 15 juillet 1948 et voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).

#### Art.3

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIREX.**